



COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL SERVICES

Vendredi 29 avril 2016

Présents :

Représentants de l'administration :

- M. Laurent GERIN, secrétaire général de l'académie, président de séance
- Mme Claude GAUDY, directrice académique des ressources humaines

Experts convoqués par l'administration :

- M. Patrick BENAZET, directeur des systèmes d'information (DSI)
- M. Eric BIGOT, secrétaire général DSDEN-40
- M. Pierre DECHELLE, secrétaire général DSDEN-33
- M. Stéphane GASNIER, chef du bureau des structures et des instances de concertation (DSM-1)
- M. Dominique GRATIANETTE, secrétaire général DSDEN-64
- M. Yvon MACE, délégué à l'organisation scolaire et universitaire (DOSU)
- Mme Geneviève MESNARD, directrice des structures et des moyens (DSM)
- Mme Odile PASQUIER, chef du bureau des moyens non-enseignants (DSM-2)
- Mme Frédérique SALSMANN, responsable du pôle expertise et services (arrivée à 10h27) (PES)

Représentants des personnels :

- M. Gil BIDAUT (UNSA)
- Mme Brigitte DECABRAS (UNSA)
- Mme Christine MENDIBOURE (UNSA)
- M. Emmanuel PETIT (UNSA)
- M. Alexandre JEAN (UNSA – suppléant)
- Mme Virginie LANGUILLE (UNSA – suppléante)

- Mme Pascale MOULLET (FSU)
- Mme Lucie SUZAN (FSU)

- M. Laurent BUISSON (CGT)
- Mme Muriel CONANGLE (CGT)

- Mme Caroline DESJARDINS (CFDT)

- Mme Caroll FONS (FO)
- Mme Blandine RUF (FO)

Ouverture de la séance à 10h15.

Secrétaires de séance :

- Pour l'administration : Stéphane GASNIER
- Secrétariat-adjoint : Alexandre JEAN (UNSA)

Tour de table de présentation.

M. GERIN se félicite de la bonne répartition des représentants des personnels entre services de l'académie et corps.

Approbation du PV de la séance du 17 mars 2015 : approuvé à l'unanimité.

Déclarations préalables : lecture des déclarations préalables de la FSU (Mme MOULLET), de la CGT (M. BUISSON), de l'UNSA et de la CFDT (M. JEAN).

M. GERIN réagit au ton qu'il estime dur de la déclaration préalable commune UNSA-CFDT, qu'il qualifie de véritable acte d'accusation. Il prend note des points soulevés qu'il vérifiera, affirme sa volonté de respecter les personnels et les élèves en ne perdant pas de vue que la finalité reste le travail en faveur des élèves, qu'il ne fait pas de différence entre les services départementaux et le rectorat, que les politiques suivies localement sont cependant tributaires des moyens attribués par l'Etat.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Point d'information sur la création de la région académique
- 2- Création du service inter-académique de contrôle des établissements supérieurs (SIA-SUP)
- 3- Création d'un service pour les affaires régionales (SAR)
- 4- Plan de requalification de la filière administrative

Les représentants des personnels relèvent qu'il leur sera difficile de débattre des points 2 et 3 pour lesquels ils n'ont reçu à ce jour aucun document de travail.

Point d'information sur la création de la région académique :

Les représentants des personnels relèvent le caractère très succinct du document de travail transmis le 25 avril, et qui n'apporte rien de neuf à ce qui est connu par les médias depuis des mois.

M. GERIN insiste sur le fait qu'on n'est pas en présence d'une fusion des académies ni des services mais dans la mise au point d'un travail concerté au travers d'une collaboration entre les services.

Sauf en ce qui concerne les SAR et SIA, il n'est pas envisagé, à court ou moyen termes, de regroupements ou fusions, et il n'y a pas d'effets sur les personnels.

M. GASNIER fait un point sur le **comité régional académique (COREA)**, qui réunit les recteurs des trois académies de la région tous les mois, et par visio-conférences tous les 15 jours.

Outre les trois recteurs, y participent leurs secrétaires-généraux, leurs chefs de cabinets et le service des affaires régionales.

M. GERIN précise que ce comité travaille pour l'instant en priorité sur les harmonisations urgentes comme la carte des formations 2017, l'utilisation des fonds européens, ..., ou l'orientation/affectation pour lesquelles une circulaire commune des trois recteurs est parue en janvier.

M. PETIT évoque le retard, cette année encore, dans les procédures d'orientation et d'affectation, dans l'attente des directives.

M. GERIN répond qu'en l'occurrence cela n'était pas en lien avec la création de la région académique et les travaux du COREA, mais qu'il s'agit plutôt d'un problème national dû en particulier à des évolutions réglementaires.

M. GASNIER fait ensuite une présentation du **service aux affaires régionales (SAR)**, qui est un organe de coordination et d'organisation du travail en lien avec le COREA, les services du préfet (SGAR) et la nouvelle Région.

M. GERIN précise que, à titre provisoire, le SAR est incarné par M. GASNIER, qui occupe le seul poste actuellement dévolu, en plus de ses autres fonctions.

Il n'y a pas actuellement de visibilité sur le développement à venir de ce service et il faudra trouver un support de poste de responsable de ce service, qui ne sera pas en tout cas occupé par un chargé de mission.

Les représentants des personnels demandent une nouvelle réunion du CTS dès que des informations plus

précises seront disponibles sur les moyens mis en œuvre pour ces nouveaux services, afin d'en débattre et d'émettre les avis requis, et compte-tenu de l'impact sur les personnels et aussi de la nécessité pour ceux qui le désirent de pouvoir y postuler.

M. GERIN répond que les documents de politique académique quant au SAR et au SIA, qui impliquent aussi l'enseignement supérieur, seront soumis dès que possible au Comité Technique Académique, et non au Comité Technique spécial Services.

Sur l'insistance, notamment de Mme MOULLET, M. GERIN précise qu'il n'a par contre pas d'objection quant à la réunion d'un CTS si il y a de quoi travailler, mais qu'il n'est pas pour l'heure en mesure de s'engager sur une réunion à l'automne prochain.

M. GASNIER fait ensuite une présentation du **service interacadémique de contrôle des établissements supérieurs (SIA-SUP, ou SIA).**

M. GERIN précise qu'il n'y a pas pour l'instant de projet validé, on n'en est qu'au stade du projet. Mais on s'oriente vers un service multisites (2 ou 3), avec une spécialisation par fonctions : le contrôle budgétaire d'une part, le contrôle de légalité d'autre part.

Peut-être le contrôle budgétaire à Bordeaux, le contrôle de légalité à Poitiers et d'autres fonctions pour Limoges (vie étudiante, ...).

Le SIA sera implanté surtout dans le service de M. MERPILLAT, où une réorganisation des dossiers est en cours d'étude.

Cependant, il doit rester dans chacune des trois académies des correspondants pour chacune des fonctions relevant du SIA.

Pour l'instant, aucun transfert de poste ou de personne n'est prévu.

De même s'agissant de mutualisations forcées ou de regroupements de services, en tous cas à moyen terme. Il n'y aura pas d'attribution supplémentaire pour les recteurs, ni de moyen supplémentaire. Il s'agit de mettre au point une autre façon de travailler.

Le projet doit être transmis au ministère en juin.

On doit aussi tenir compte du devenir, pour l'instant imprécis, de certains services du supérieur : les CROUS resteront-ils en trois entités ou seront-ils réunis en une seule ?

Mme DESJARDINS insiste sur l'importance de la concertation, l'information des personnels, la prise en compte des charges de travail et des calendriers de mutation.

M. GERIN affirme son plein accord, mais qu'il y a des contraintes réglementaires ainsi qu'en termes de moyens.

Ces questions seront portées à l'ordre du jour du prochain CTS et il est sensible aux conditions d'exercice des personnels de tous les services, y compris départementaux. Il fera d'ailleurs un tour des services départementaux dès que possible.

Mme MOULLET demande s'il est possible de préciser l'échelonnement de la procédure de création de ces services.

M. GERIN redit que l'examen concernant les services inter-régionaux se fera en CTA avant le CTS, mais il y aura bien un passage en CTS.

Il redit qu'il est d'accord sur le principe de deux séances de CTS par an, comme inscrit au règlement intérieur, mais si il y a quelque chose à traiter.

Il réaffirme qu'il sera présent pour défendre les services académiques.

M. BIDAUT note qu'hélas on ne pouvait sans doute pas s'attendre lors de cette séance à des informations plus précises quant à ces deux nouveaux services, compte tenu de la date de parution de la circulaire ministérielle du 4 mars 2016, avec un délai inatteignable d'installation à la fin du 1^{er} trimestre 2016.

Mme GAUDY fait ensuite un point sur les **requalifications**.

Quand on requalifie un personnel, on requalifie, on crée, aussi des supports, des postes.

La démarche est nouvelle : on ne part pas des personnes mais des postes occupés ; compte-tenu de la réalité du poste, la requalification peut être possible. On ne fait donc pas « à la tête du client » mais selon le poste.

S'agissant des postes en EPLE, l'étude a déjà été faite dans l'ensemble, par une cartographie. Les modifications ne devraient plus intervenir qu'à la marge, selon les évolutions susceptibles de survenir.

Mais la cartographie reste à faire dans les services, **par un groupe de travail**.

Se pose d'ailleurs, selon Mme GAUDY, la question d'un maintien des catégories C dans les Services. Les requalifications s'effectuent par les concours interne et listes d'aptitude : il est donc nécessaire que les personnels y postulent dès que possible. Les nominations peuvent s'effectuer sur le poste déjà occupé s'il relève de la requalification, ce sans nuire aux autres personnels qui ont aussi le droit d'évoluer dans leur carrière : il faut trouver un juste équilibre.

M. PETIT relève qu'il faudrait respecter un équilibre entre tous les départements, les constats ne manquant pas d'un département de Gironde, et notamment du rectorat, trop privilégiés jusqu'à présent.

Mme GAUDY répond que l'exercice n'implique pas de notion de géographie et qu'il est nécessaire d'élaborer une cartographie la plus précise possible.

En outre, il est nécessaire pour les personnels d'obtenir le concours ou la liste d'aptitude, sans négliger le barème : on est candidat, puis on est classé selon sa carrière, puis on voit parmi les postulants retenus ceux correspondant aux postes classés dans la cartographie.

Mme MOULLET appelle l'attention sur la nécessité de requalifier rapidement les secrétariats d'IEN, ce qui devrait être assez facile car il y a une assez grande homogénéité.

M. GERIN pense que ce n'est pas si sûr. Pour lui les fonctions relatives aux remplacements des professeurs des écoles seraient plus urgentes, quoi qu'il y ait sans doute une variabilité importante selon les départements.

Questions diverses :

M. BIDAUT profite de l'occasion qui est donnée ici par l'évocation des concours internes pour informer les représentants de l'administration des conditions difficiles de passage des écrits du concours interne de SAENES il y a quelques jours sur le site de l'ENSAM, avec un chantier sous les fenêtres nuisant à la concentration des candidats, ce qui crée une rupture d'égalité avec les candidats des autres centres d'examen.

Mme SALSMANN en prend note et transmettra.

M. BUISSON évoque la question de la désorganisation de services de la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques du fait de l'affectation provisoire de personnes actuellement sous le coup de poursuites judiciaires voire de condamnation.

Mme GAUDY reconnaît avoir connaissance de l'un des cas évoqués, cette personne bénéficiant de la présomption d'innocence mais ne pouvant dans cette phase d'instruction reprendre ses fonctions devant élèves tout en ne pouvant être suspendue.

Elle découvre l'autre cas.

M. GERIN, en l'absence du SG des Pyrénées-Atlantiques qui a quitté la présente séance, s'engage à prendre contact avec le DASEN pour voir ce qui peut être fait sur cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autre question diverse, la séance est levée à 12 heures.

